



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 26-09-2025 /

Dossier complet le : 26-09-2025 /

N° d'enregistrement : 006246/KK P

1 Intitulé du projet

RD43- Sécurisation de l'entree Nord de la commune et retablissement des voies agricoles a Commeny (Val d'Oise)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

DEPARTEMENT DU VAL D OISE

Raison sociale

Conseil Departementale du val d'Oise

N° SIRET

22950127500015

Type de société (SA, SCI...)

Collectivites territoriales

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

CAVECCHI

Prénom(s)

Marie-Christine

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6. Infrastructures routières	(les ponts, tunnels et tranchées couvertes supportant des infrastructures routières doivent être étudiés au titre de cette rubrique)., 6A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à aménager un giratoire sur la RD43, au Nord de la commune de Commeny, dans le but d'améliorer la sécurité routière et la fluidité du trafic. Les principales opérations prévues sont les suivantes : - Création d'un giratoire et d'une voie de liaison sur 60 m ; - Extraction de déblais généraux en terrain de toutes natures ; - Travaux d'assainissement ; - Fourniture et pose de bordures gres ; - Réalisation des structures de trottoirs, chaussée ; - Fourniture et pose des pavés sur îlots et anneau du giratoire ; - Réalisation des couches de roulement ; - Fourniture et pose de glissières bois ; - Compensation d'un arbre abattu dans les espaces verts créés ; - Mise en œuvre de la signalisation horizontale et verticale. Aucun bâtiment ou ouvrage existant ne sera démolé dans le cadre de ce projet.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs principaux du projet sont les suivants : - Réduire la fréquence et la gravité des accidents (13 accidents graves recensés, dont 4 mortels, sur les 6 dernières années) ; - Limiter les excès de vitesse sur ce secteur où jusqu'à 15 % des véhicules dépassent la vitesse maximale autorisée de 80 km/h, afin d'améliorer la sécurité des usagers ; - Améliorer la sécurité d'accès à la commune ; - Retablisement des voies agricoles.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet consiste en la création d'un giratoire sur la RD43 existante, la création d'une voie de liaison sur 60 m vers la RD 43Z et le rétablissement des accès agricoles. Les travaux comprendront : - Mise en place et maintenance de la signalisation temporaire de chantier ; - Exécution des travaux préparatoires, implantation, nivellement ; - Terrassement ; - Extraction de déblais généraux en terrain de toutes natures ; - Travaux d'assainissement ; - Pose de bordures gres ; - Réalisation des structures de trottoirs ; chaussée ; - Pose des pavés sur ilots et anneau du giratoire ; - Réalisation des couches de roulement ; - Pose de glissières bois ; - Compensation arbres abattus (6) dans les espaces verts créés ; - Mise en œuvre de la signalisation horizontale et verticale.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, le giratoire permettra, principalement, de sécuriser des entrées de la commune et rétablissement des voies agricoles. Aucun démantèlement n'est prévu à ce stade, le projet étant conçu pour un usage permanent et durable. L'entretien courant du giratoire (revêtement, signalisation, espaces verts) sera assuré par les services départementaux compétents.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet a été soumis à une demande de permis d'aménager, déposée le 26 juin 2025 (en cours). Le projet n'est pas soumis à déclaration ou autorisation par les rubriques de la nomenclature "Loi sur l'eau" (R214-1 Code de l'Environnement).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
- Rayon extérieur du giratoire - Largeur de l'anneau de circulation - Branches Ouest, Est, et Sud - Superficie globale du projet de giratoire - Voie de liaison Sud	(25.00 m 8.00 m Entrées de 4m et sorties de 5m 0.5 ha 60 m, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °", °" Lat. : °", °"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : °" Lat. : °"

Point de d'arrivée : Long. : °" Lat. : °"

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est soumis au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Commeny et se situe en zone agricole (A), sur un emplacement réserve pour équipements publics.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

non concerne (pas d'évaluation environnementale)

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Le projet se situe au sein du Parc Naturel Régional du Vexin Français

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le projet se situe dans le perimetre protection au titre des abords de monuments historiques : Eglise Saint-Martin (immeuble inscrit).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site du projet n'est pas repertorie comme pollue, mais des sites voisins sont recensés, notamment un depot de liquides inflammables en activite (BASOL-SSP0400475) et une ancienne decharge inscrite a BASIAS dont l'etat actuel n'est pas renseigne.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le site du projet est situe en zone de repartition des eaux souterraines, au sein des systemes aquiferes de l'Albien-Neocomien. Cet aquifere, caracterise par une grande profondeur et est protegee par plusieurs unites geologiques impermeables. Cette configuration geologique confere a l'aquifere un bon niveau de confinement, limitant ainsi les risques de contamination d'origine superficielle
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☒	☐	Le projet est situe dans le perimetre du site inscrit du Vexin Francais, protege depuis le 19 juin 1972.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le projet n'est pas situe dans un site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche est appartenant aux sites chiropteres du Vexin francais - ZSC - FR1102015 localise a 4 km au nord-est du projet.
D'un site classé ?	☐	☒	Le site du projet n'est concerne par aucun site classe. Le site classe le plus proche, la Vallee aux Moines (AC2-130012206-7212), protege depuis le 21 fevrier 1989, se situe a environ 3 km au sud-est du projet.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Lors de la conception, une attention particuliere sera portee pour limiter les dechets au maximum, favoriser le reemploi des deblais et des matériaux recyclables, et reduire autant que possible l'evacuation des dechets vers des sites autorise
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Les matériaux reutilisables (paves et bordures en gres) seront reemployes sur le chantier et le reste des matériaux necessaires sera approvisionne via des
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	~~carrieres ou fournisseurs agrees sans prelevement dans~~

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible de provoquer des perturbations majeures ou des destructions significatives de la biodiversité, car le site est éloigné des zones protégées et aucun corridor écologique n'est présent. Les mesures prévues (maintien et rétablissement des espaces verts et voies agricoles) permettront de limiter les impacts sur la faune, la flore et les habitats.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est appartient aux sites chiroptères du Vexin français, localisé à au moins de 4 km du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet engendre une consommation limitée d'espaces agricoles liée à l'aménagement du giratoire. Il concerne des parcelles privées totalisant 6 185 m², comprenant des voies agricoles et des espaces verts. Le rétablissement des chemins agricoles et le maintien des espaces verts permettront de limiter l'impact.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet n'est pas directement concerné par des risques technologiques, car les installations à proximité (canalisation de gaz naturel à environ 200 m, dépôt de liquides inflammables, ancienne décharge) ne constituent pas un risque immédiat pour le site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le site présente une faible exposition au radon et au retrait - gonflement des argiles, aucune inondation de nappe ou de cave n'est signalée (fiabilité moyenne), aucun mouvement de terrain n'a été répertorié et la sismicité est très faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	En phase chantier, des modifications temporaires de la circulation sont attendues mais limitées dans le temps. En phase définitive, le giratoire n'a pas vocation à augmenter le trafic routier sur la RD43 ; il organise la circulation et améliore la sécurité sans générer de déplacements/ des trafics supplémentaires.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	En phase chantier, des bruits temporaires liés aux travaux pourront être constatés, mais ces perturbations seront limitées dans le temps. En phase définitive, le giratoire ne constitue pas une source de bruit supplémentaire.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	L'opération s'intègre dans une zone peu urbanisée.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Uniquement pendant la phase travaux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Le projet est susceptible de porter une atteinte LIMITEE au patrimoine paysager du fait de sa localisation dans le site inscrit du Vexin Français et le périmètre de protection de l'Eglise Saint-Martin. Cependant, le projet prévoit une intégration patrimoniale par l'emploi de matériaux locaux (paves et bordures en grès ancien de réemploi), de glissières bois, et la plantation d'arbres avec compensation d'un arbre abattu. La compensation d'espaces
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet modifie de manière limitée l'usage du sol par l'acquisition de 0,6 ha de parcelles agricoles. La surface imperméabilisée passe de 2 890 m² à 4 573 m², soit +1 683 m² d'artificialisation nette. L'impact reste ponctuel (parcelles en bordure de RD43 existante) sans compromettre l'exploitation des parcelles adjacentes. Le projet prévoit des aménagements compensatoires :

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

non concerne

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'aménagement du giratoire, motivé par un enjeu majeur de sécurité publique, fait l'objet d'une approche environnementale intégrée visant à limiter ses effets. Le projet intègre des : Mesures d'évitement : - ME1 : Travaux limités aux parcelles agricoles et bords de route déjà anthropisés pour éviter l'occupation d'espaces naturels ; - ME2 : Respect de la charte du PNR du Vexin et balisage des emprises travaux ; - ME3 : Reutilisation maximale des voiries existantes pour limiter l'emprise ; Mesures de réduction : - MR1 : Utilisation de matériaux locaux (paves et bordures en grès ancien de réemploi, glissières bois) même conception du giratoire d'Ableiges déjà validée dans un contexte patrimonial similaire du Vexin ; - MR2 : Horaires de chantier appropriés pour limiter les nuisances et absence de travaux nocturnes ; - MR3 : Dossier d'exploitation sous chantier adapté aux circulations et limitation des emprises ; - MR4 : Arrosage si besoin des zones de chantier pour limiter les émissions de poussières ; - MR5 : Déconstruction contrôlée de la chaussée ; - MR6 : Prévention des rejets accidentels d'huiles et hydrocarbures ; - MR7 : Gestion des déchets de chantier (récupération, stockage, évacuation vers centre agréé) ; - MR8 : Choix de la période propice de l'abattage des arbres pour minimiser l'impact sur la biodiversité et choix des espèces locales en évitant les invasives lors des plantations ; Mesures de compensation : - MC1 : Compensation des arbres abattus, plantations d'arbres et création d'espaces verts ; - MC2 : Retablisement/création de voies agricoles. Mesures de suivi : - MS 1: Surveillance de la bonne prise des arbres

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'impact environnemental du projet est limité grâce à son éloignement des zones protégées et à l'absence d'affectation de corridors écologiques. Les mesures prévues, telles que la plantation d'arbres pour compenser l'abattage et la création d'espaces verts, contribuent à préserver la biodiversité locale. De plus, la conception du giratoire, inspirée du modèle d'Ableiges, garantit une intégration harmonieuse dans le patrimoine paysager. Le projet n'entraîne pas d'augmentation du trafic, mais améliore la sécurité routière et optimise la fluidité de la circulation. En raison de ces éléments, nous estimons que le projet peut être dispensé d'une étude d'impact environnemental, car il n'a pas d'effets significatifs sur l'environnement, le patrimoine ou la biodiversité. Des mesures d'évitement, de réduction et de compensation (ERC) seront mises en

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom thauvin

Prénom Celine

Qualité du signataire Chargee d'operations

À Saint Ouen l'Aumone

Fait le 26-09-2025 /



Signature du (des) demandeur(s)